



N° de résolution
ou annotation



Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 6^e jour du mois de février de l'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 h.

Sont présents :

Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Pierre Grenier	Conseiller et maire suppléant	siège no 4
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Sont absents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Grenier.

Assiste également à la séance, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct et en personne à l'hôtel de ville avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 11 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne

1. Ouverture de la séance ordinaire

M. Pierre Grenier Maire suppléant, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00

2. Adoption de l'ordre du jour

2023-02-4743

IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté tout en conservant le point « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 9 janvier 2023
4. Comités
- 4.1. **Comité sur les communications** – M. Alain Déry le compte rendu



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

- 4.2. **Comité ressources humaines** – M. Pierre Grenier donne le compte rendu
- 4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu

- 5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu
 - 5.1.1. Nomination de Mme. France Poisson à titre de présidente du comité culturel
 - 5.1.2. Motion de remerciement M. Robert Ledoux
 - 5.2. **Comité développement communautaire** - M. Pierre Grenier donne le compte rendu
 - 5.3. **Demande d'aide financière aux initiatives culturelles** – MRC Memphrémagog – Culture en liberté

- 6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – M. Alain Déry donne le compte rendu

- 7. Urbanisme et développement
 - 7.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment
 - 7.2. **CCU** – M. Pierre Piché donne le compte rendu
 - 7.2.1. Nomination de M. Pierre Lemay à titre de président du comité consultatif en urbanisme
 - 7.3. **Avis de motion, dépôt et présentation** – Projet de règlement 2023- 417 concernant la démolition d'immeuble
 - 7.4. **Avis de motion, dépôt et présentation** – Projet de règlement 2023- 418 modifiant le Règlement numéro 2020-378 afin d'encadrer l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet dans le périmètre d'urbanisation
 - 7.5. **Dérogation mineure – lot 4 859 216 – 945, Route Missisquoi**
 - 7.6. **Nomination comité sur la revitalisation de la Sablière (CRS)**

- 8. Rapport financier
 - 8.1. **Comptes payés**
 - 8.2. **Comptes à payer**
 - 8.3. **Dépôt du rapport annuel 2022** – Application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle

- 9. Rapport de la mairesse
 - 9.1. **Communication avec les citoyens**
 - 9.2. **Dossier Internet haute vitesse (IHV)** – M. Pierre Piché donne le compte rendu

- 10. Rapport de la MRC Memphrémagog
 - 10.1. **Rencontre mensuelle**

- 11. Infrastructures et voirie
 - 11.1. **Comité d'infrastructure et de voirie** – M. Marco Legault donne le compte rendu
 - 11.2. **Octroi de contrat** – Fournitures plantes annuelles 2023



N° de résolution
ou annotation

**11.3. Régularisation cadastrale partie des lots 4 860 148 et 5 002 060 –
emprise rue Sunset**

12. Administration

12.1. Dépôt de la correspondance

12.2. Nomination du maire suppléant – mars à novembre 2023

12.3. Entériner le rapport annuel – sécurité incendie 2022

12.4. Radiation taxes – Clients

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 9 janvier 2023

2023-02-4744

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 soit adopté tel
que présenté.

ADOPTÉE

4. Comités

**4.1. Comité sur les communications – M. Alain Déry donne le compte
rendu**

**4.2. Comité ressources humaines – M. Pierre Grenier donne le compte
rendu**

4.3. Comité sécurité publique – M. Pierre Piché donne le compte rendu

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. Comité culturel – M. Alain Déry donne le compte rendu

**5.1.1. Nomination de Mme France Poisson à titre de présidente du comité
culturel**

2023-02-4745

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

CONSIDÉRANT le retrait du président actuel au sein du comité culturel que
le conseil municipal entérine Mme France Poisson à titre de présidente du
comité culturel.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-02-4746

5.1.2. Motion de remerciement M. Robert Ledoux

À l'unanimité, une motion de remerciement est donnée par le Conseil municipal à M. Robert Ledoux pour ses nombreuses années au sein du comité Culturel. Merci M. Ledoux.

Votre expertise, vos initiatives et votre professionnalisme dans le traitement des dossiers ont contribué au bon développement de la culture de la Municipalité. Nos sincères remerciements.

5.2. **Comité développement communautaire** – M. Pierre Grenier donne le compte rendu

5.3. **Demande d'aide financière aux initiatives culturelles** – MRC Memphrémagog – Culture en liberté

2023-02-4747

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande au programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC Memphrémagog pour le projet de culture en liberté.

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1. **CCE** – M. Alain Déry donne le compte rendu

7. Urbanisme et développement

7.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois courant.

7.2. **CCU** – M. Pierre Piché donne le compte rendu

7.2.1. Nomination de Pierre Lemay à titre de président du comité consultatif en urbanisme

2023-02-4748

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande à l'unanimité M. Pierre Lemay à titre de président du CCU.

QUE le conseil nomme M. Pierre Lemay à titre de président du CCU.



N° de résolution
ou annotation

2023-02-4749

7.3. Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement 2023 -417 concernant la démolition d'immeubles à caractère patrimonial

Le conseiller **PIERRE PICHÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil le 6 mars 2023, le règlement 2023 -417 concernant la démolition d'immeubles à caractère patrimonial sera adopté.

Le présent règlement vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle des immeubles dans un contexte de rareté des logements, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du projet de règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de la Municipalité durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité.

ADOPTÉE

7.4. Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement 2023- 418 modifiant le Règlement numéro 2020-378 afin d'encadrer l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet dans le périmètre d'urbanisation

2023-02-4750

Le conseiller **MARCO LEGAULT** donne avis de motion qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil le 6 mars 2023, le règlement 2023 - 418 modifiant le règlement numéro 2020-378 afin d'encadrer l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet dans le périmètre d'urbanisation.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.



N° de résolution
ou annotation

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du projet de règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de la Municipalité durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web de la Municipalité.

ADOPTÉE

7.5. Dérogation mineure – lot 4 859 216 – 945, Route Missisquoi

Le Maire suppléant mentionne que les citoyens qui désiraient s'exprimer sur cette demande ont pu le faire par courriel ou par la poste à la suite de l'affichage d'un avis public.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 23 décembre 2022 par la propriétaire du lot 4 859 216 (945 route Missisquoi);

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un revêtement extérieur en Galvalume sur les façades du bâtiment principal dérogeant ainsi à l'article 8.3 du règlement de zonage 2014-278;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions faisant l'objet de la présente demande sont recevables selon le règlement municipal numéro 2017-334 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le requérant fournit un argumentaire accompagnant sa demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et juge que la gravité et le sérieux du préjudice que cause la réglementation au demandeur n'ont pas été démontrés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure visant à autoriser un revêtement extérieur en Galvalume sur les façades du bâtiment principal situé au 945 route Missisquoi (lot 4 859 216).

EN CONSÉQUENCE,

2023-02-4751

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

2023-02-4752

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Est appui la recommandation du CCU et ainsi **refuse** la demande de dérogation mineure visant à autoriser un revêtement extérieur en Galvalume sur les façades du bâtiment principal.

ADOPTÉE

7.6. Nomination comité sur la revitalisation de la Sablière (CRS)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire continuer le travail amorcé par le groupe de travail sur le développement de la Sablière;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil nomme les membres sélectionnés suivants à siéger sur le comité sur la revitalisation de la Sablière :

- Vinciane Peeters
- Charles Chateauvert
- Pierre Grenier
- Marco Legault
- Alexandre Keenan (inspecteur en bâtiment)
- Fabienne Déturche

ADOPTÉE

8. Rapport financier

8.1. Comptes payés

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022-404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 136 720,82 \$ et que le montant des salaires est de 21 228.19 \$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 157 949.01 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2023-02-4753

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2023-02-4754

8.2. Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 101 780,67\$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

8.3. Dépôt du rapport annuel 2022 – Application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, en vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (Projet de loi 122, L.Q. 2017, c. 13), une municipalité doit prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion de contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal exige que le Conseil dépose une fois l'an, un rapport annuel portant sur l'application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

2023-02-4755

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil dépose le rapport annuel 2022 sur l'application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

9. Rapport de la mairesse

9.1. Communication avec les citoyens

Le Maire suppléant, M. Pierre Grenier, confirme que différentes communications et rencontres ont été effectuées par la mairesse au cours du dernier mois avec les citoyens.



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

2023-02-4756

9.2. Dossier Internet haute vitesse (IHV) – M. Pierre Piché donne le compte rendu

10. Rapport de la MRC Memphrémagog

10.1. Rencontre mensuelle

Le Maire suppléant, M. Pierre Grenier, réfère les citoyens au site web de la MRC pour plus de détail.

11. Infrastructures et voirie

11.1 **Comité d'infrastructure et de voirie – M. Marco Legault donne le compte rendu**

11.2 **Octroi de contrat – Fournitures plantes annuelles 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de service pour la fourniture de plantes annuelles pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Jardins W.G. Charlebois a soumis l'offre la plus basse parmi les prix reçus, soit un montant de 3 746,37 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Jardins W.G. Charlebois répond aux exigences demandées au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de plantes annuelles 2023 à l'entreprise Les Jardins W.G. Charlebois au montant de 3 746,37 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11.3. Régularisation cadastrale partie des lots 4 860 148 et 5 002 060 – emprise rue Sunset

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 860 148 et 5 002 060, rue Sunset appartiennent à M. Gérard Moreau;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 9710-02-0816 rue Sunset a une superficie de 111 658 m² et que la valeur dudit matricule représente un montant de 170 700\$;

CONSIDÉRANT QU'à même le matricule deux parcelles de la rue Sunset appartiennent à M. Moreau;



N° de résolution
ou annotation

2023-02-4757

Technopub | 819 563-5932

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entretien et déneige la rue Sunset;

CONSIDÉRANT le désir de régularisation cadastrale de l'emprise de la rue Sunset pour les lots 4 860 148 et 5 002 060;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'arpentage réalisés et payés par M. Moreau via l'arpenteur Migué Fournier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Est autorise la régularisation cadastrale de l'emprise de la rue Sunset d'environ 3 180 m² au montant de 10 000\$ et le paiement des frais de notaire, si nécessaire les frais futurs d'arpentage et d'enregistrement entourant la régularisation cadastrale des lots des lots 4 860 148 et 5 002 060 selon le plan d'arpenteur minute 9 033;

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Est autorise la Mairesse, Mme Vinciane Peeters et la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, à signer tous les documents reliés à la régularisation cadastrale pour l'emprise de la rue Sunset.

ADOPTÉE

12. Administration

12.1. Dépôt de la correspondance

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

ADOPTÉE

12.2. Nomination du maire suppléant – mars à novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE tel que stipulé par l'article 116 de la Loi du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier siège aussi à la table de la MRC de Memphrémagog en l'absence du maire;

EN CONSÉQUENCE,



2023-02-4758
N° de résolution
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le maire suppléant siègera en l'absence du maire à la table de MRC de Memphrémagog;

QUE le Conseil nomme Elaine Thivierge, conseillère, à titre de maire suppléant, pour une période de huit (8) mois soit jusqu'au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

12.3. Entériner le rapport annuel – sécurité incendie 2022

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec mandate la MRC Memphrémagog afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie de ces municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2022 et le transmettre à la MRC Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE,

2023-02-4759

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ENTÉRINER la transmission du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2022 à la MRC Memphrémagog par la Municipalité de Bolton - Est et du service incendie de la Municipalité d'Austin et d'Eastman.

ADOPTÉE

12.4. Radiation taxes – Clients

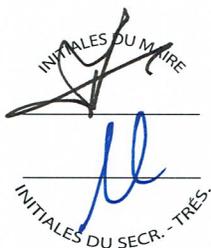
CONSIDÉRANT QU'après étude de la liste détaillée des comptes de taxes à recevoir pour 2022 ainsi que les années antérieures, il est nécessaire de radier les taxes ici-bas énumérées;

2023-02-4760

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la radiation des comptes de taxes suivants appartenant à la municipalité:

CLIENTS	MONTANT
880	316,15 \$
1096	879,86 \$
3512	1,32 \$
4250	1,32 \$



N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

13. Varia

14. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 19h46 et se termine à 19h53, M. Pierre Grenier, Maire suppléant reçoit les questions.

Les sujets discutés sont :

- Valeur du contrat Raymond Cherrier versus SEAO;
- Internet haute vitesse;
- Délestage Hydro-Québec;

15. Levée de la séance

2023-02-4761

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h54

PIERRE GRENIER
Maire suppléant

MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Pierre Grenier, Maire suppléant de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.